

Faciliter l'exercice du mandat des élus locaux

Jean-Pierre Sueur, PS, du Loiret, et Jacqueline Gourault, MoDem, du Loir-et-Cher, ont présenté hier midi, au Sénat, avec Jean-Pierre Bel, leur président, deux propositions de loi.

« Elles correspondent aux deux sujets les plus mis en avant lors des états généraux de la démocratie locale. Ce n'est pas le texte d'un parti », assure Jean-Pierre Sueur. Ces propositions seront ensuite discutées, voire amendées.

1 Quelles sont les propositions visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux (régions, départements, communes), de leur mandat ? Rendre obligatoire l'indemnité, au taux maximal, allouée aux maires des communes de 3.500 habitants. Possibilité de répartir la masse globale des indemnités des communautés de communes avec les conseillers communautaires délégués. Déduire des frais d'emploi de l'indemnité de l'éluservant au calcul de prestations sociales. Étendre le droit à la suspension du contrat de travail aux communes de plus de 10.000 habitants et aux communautés de communes (adjoints et vice-présidents inclus). Maintenir pour ces élus le droit à réintégration professionnelle jusqu'à l'expiration de deux mandats consécutifs. Verser une allocation différentielle de fin de

mandat durant un an au lieu de 6 mois. Ouvrir aux fonctions électives locales une validation de l'expérience acquise pour la délivrance d'un titre universitaire. Instaurer un coût plancher pour les dépenses de formation des élus à 3 % de l'enveloppe des indemnités de fonction.

2 Quelle mesure phare sur les normes ? Une « Haute autorité chargée du contrôle et de la régulation des normes applicables aux collectivités locales » serait créée. « Aux vrais pouvoirs et à la représentativité incontestable », selon l'Orléanais, elle serait surtout composée d'élus et aurait six semaines pour émettre son avis sur un projet de texte de loi. En cas d'avis défavorable, le gouvernement aurait six semaines pour en élaborer un nouveau.

« Il existe 400.000 normes en France. Elles ont toutes des justifications, mais leur somme rend la tâche des élus difficile au niveau technique et budgétaire », justifie Jean-Pierre Sueur. La proposition de loi d'Éric Doligé, sénateur UMP du Loiret, sur une série précise de simplification des normes, est-elle enterrée ? Elle a « démontré l'intérêt des pistes qu'elle ouvrait. Elle sera redébatue le 12 décembre », répond le socialiste. ■

Anne-Marie Coursimault.